Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253003222-20260929-590_12-DE

Département du Gard

1, allée Pierre Louis Loisil
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 53/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 4

Date de convocation : 21/09/2026

Secrétaire de séance : Capucine FROC

Séance du Mardi 29 septembre 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

Présents :
Fabrice ANSELIN, Frédéric ARTHUR, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Capucine FROC, Aline GINER, Marilyne KRIZ-BELLON, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :
Jean-Philippe ALTAYRAC ayant donné procuration à Capucine FROC
Marceline BRUN ayant donné procuration à Farès ORCET
Emilie JAYET ayant donné procuration à Marilyne KRIZ-BELLON
Marie-Pierre VASELLI ayant donné procuration à Marc-Edouard COUSTON

Absents :
Didier OLIVERA

Délibération N° 53/2026

Rapporteur : Aline GINER

Objet : Convention de partenariat avec l'Association Les Papillons

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du SIDSCAVAR ;
Vu le projet de convention de partenariat proposé par l'Association loi 1901 Les Papillons sise 33, boulevard de l'Atelier 66240 SAINT ESTEVE ;
Considérant que l'Association Les Papillons œuvre à la prévention, à la détection et à la lutte contre les violences et les situations de maltraitance commises sur les enfants ;
Considérant que le dispositif « Boîtes aux lettres Papillons » permet aux enfants de disposer d'un moyen d'expression confidentiel afin de signaler des situations de violence, de maltraitance ou de harcèlement dont ils seraient victimes ou témoins ;
Considérant que la convention a pour objet d'encadrer les conditions et modalités de collaboration entre le SIDSCAVAR et l'Association Les Papillons pour le déploiement du dispositif au sein des structures accueillant des enfants relevant du SIDSCAVAR ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253003222-20260929-590_12-DE

DÉCIDE

Article 1 :
D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le SIDSCAVAR et l'Association Les Papillons, relative à la mise en place du dispositif « Boîtes aux lettres Papillons » au sein des structures relevant du SIDSCAVAR.

Article 2 :
D'approuver la mise en œuvre du dispositif « Boîtes aux lettres Papillons » à l'espace intercommunal des Cigales sis route d'Avignon 30650 ROCHEFORT DU GARD identifiées dans l'annexe à la convention, conformément aux modalités définies entre les parties.

Article 3 :
D'autoriser le Président du SIDSCAVAR, à signer ladite convention ainsi que ses annexes et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 4 :
De préciser que le SIDSCAVAR procédera à la désignation des agents nécessaires au fonctionnement du dispositif et veillera au respect des obligations qui lui incombent en matière de collecte, de transmission, de confidentialité, de sécurité et de traitement des courriers.

Article 5 :
De préciser que les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre du dispositif seront mis en œuvre conformément aux dispositions de la convention et de son annexe relative à la protection des données personnelles. Cette annexe prévoit notamment que l'Association Les Papillons agit en qualité de responsable de traitement et le partenaire en qualité de sous-traitant pour les traitements concernés.

Article 6 :
Le Président du SIDSCAVAR est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

ADOPTE

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits .....

Et ont signé au registre les membres présents .....

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le jeudi 1er octobre 2026.

La secrétaire de séance,

Capucine FROC

Le Président,

Farès ORCET

SIDSCAVAR
Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure